

Le 29 avril 1855, l'Empereur remontait à cheval le côté droit de l'avenue des Champs-Élysées, entre ses deux aides de camp Ney et Valabrègue, vers cinq heures et demie du soir ; il arrivait à la hauteur des terrains Beaujon au coin de la rue Balzac, lorsqu'un homme, qui stationnait depuis un moment devant le Château des fleurs, s'approche d'un air très-naturel et décharge son pistolet sur lui sans l'atteindre. Un agent de la brigade corse servant de garde personnelle à Napoléon III s'élançe le poignard à la main sur l'inconnu et le blesse au moment où il va tirer une seconde fois. L'assassin est conduit à la barrière de l'Étoile ; on trouve sur lui un revolver et des papiers constatant son origine romaine et son nom de Liverani. Il portait en dessous un second habillement destiné à faciliter sa fuite ; une jeune femme avait été vue sur le trottoir opposé à celui où se commettait le crime, tenant la main sur la portière d'un fiacre prête à l'ouvrir à quelqu'un qu'elle attendait avec impatience.

Le ministre de la justice Abbatucci et le préfet de police Piètri soumièrent Liverani à un premier interrogatoire. Le meurtrier répondit que réfugié à Londres après la chute de la République romaine, il avait résolu de la venger par la mort de son destructeur. Les renseignements arrivés d'Italie apprirent bientôt au magistrat instructeur de l'affaire que Liverani était un faux nom inscrit sur un passe-port sarde, et que l'assassin s'appelait Pianori, natif de Faenza, cordonnier de son état, ancien volontaire de Garibaldi, et âgé de vingt-huit ans. Les informations du chargé d'affaires de France constataient que Pianori était marié, père de deux enfants, et réfugié à Genève, « d'où il revenait souvent

dans son pays pour y commettre de nouveaux crimes. » D'autres renseignements émanés de la police romaine le donnaient comme condamné à douze ans de bague comme assassin et comme incendiaire.

Les journaux officieux s'empressèrent de faire retomber sur le parti républicain la responsabilité du crime de Pianori. Ce crime, à les en croire, était attendu d'avance par les révolutionnaires, qui sur divers points du territoire, à Toulouse notamment, avaient déjà mis les sociétés secrètes sur pied. M. Turgot, ambassadeur de France en Espagne, avait écrit, dit-on, de Madrid à l'Impératrice qu'il se tramait quelque chose contre l'Empereur ; le Pape avait été prévenu de l'attentat par une lettre anonyme.

Les débats du procès s'ouvrirent le 1<sup>er</sup> avril et firent cesser tous ces bruits. M. Benoît-Champy, membre du conseil de l'ordre, désigné pour présenter d'office la défense de Pianori, avait figuré sous Louis-Philippe dans les rangs du parti républicain ; ami de Lamennais, ministre de la république française en Toscane, il montra dans ce poste une très-vive sympathie pour la cause italienne. Le choix d'un tel défenseur répondait à la situation particulière de l'accusé. Tout le monde avant l'audience s'attendait à une plaidoirie chaleureuse dans laquelle l'avocat chercherait, sinon à excuser, du moins à expliquer le crime de l'accusé par l'excès d'un patriotisme mal compris ; Pianori lui-même invoquait ce sentiment. Quel ne fut pas l'étonnement des membres du barreau et des spectateurs présents aux débats en écoutant le défenseur, qui, oubliant son rôle, vint en aide à l'accusation, et transforma sa plaidoirie en réquisitoire contre son client ! Le scandale fut grand. Le prétendu défenseur

de Pianori, exclu du conseil de l'ordre des avocats à l'époque de son renouvellement par l'élection, reçut en revanche du gouvernement la croix d'officier de la Légion d'honneur et le fauteuil de président du tribunal de première instance de la Seine.

Pianori, dans un patois barroque, composé de mots français et italiens, protesta contre les crimes qu'on voulait faire peser sur sa mémoire, et déclara qu'il mourait pour la liberté de son pays. Il fut condamné à la peine des parricides.

Le condamné, resté à la Conciergerie contrairement à l'usage, subit dans cette prison des interrogatoires fréquents. La justice espérait de lui des aveux sur ses complices, mais il ne cessa de protester qu'il avait seul conçu l'idée de son crime. Il fallait en finir. Le 13 mai, à dix heures du soir, une voiture cellulaire, escortée par des gardes à cheval, franchit la grille de la prison de la Roquette : Pianori en descendit pour être conduit dans la cellule des condamnés à mort. L'échafaud se dressait presque en même temps devant la prison.

Le parquet comptait que l'approche de l'exécution ferait fléchir le condamné. Un des substituts du procureur général fut introduit à trois heures du matin dans la cellule où Pianori dormait, sous la surveillance d'un gardien de la prison, d'un soldat de la ligne et de deux agents de police : le gardien l'éveilla; il apprit qu'il ne lui restait plus qu'une heure et demie à vivre. — « C'est bon, dit-il, je suis prêt; que l'on fasse de moi ce que l'on voudra. » Il se lève et met ses vêtements. Le substitut l'adjure une dernière fois, mais en vain, de décharger sa conscience, et de nommer les instigateurs de son crime. Le gardien

l'avertit de la visite de l'aumônier de la prison : il fait un mouvement de tête en ajoutant : « C'est inutile, je prierai bien tout seul. » Cédant enfin aux exhortations, il cause pendant quelques instants avec le prêtre avant d'entrer au greffe, où se fait la toilette des condamnés. L'aumônier lui demande s'il veut prendre quelques aliments ; il répond : « Je n'ai besoin de rien. »

L'exécuteur alors s'empare du condamné, coupe ses cheveux, et lui fait revêtir une espèce de blouse blanche ; il se dispose à jeter sur sa tête le voile noir du parricide : « Je ne veux pas cela, s'écrie Pianori, j'irai bien sans cela, je n'en veux pas. » — C'est la loi, dit l'exécuteur. Pianori se tait ; le voile est attaché ; on lui retire ses chaussures.

Cinq heures du matin sonnent au moment où les portes de la prison s'ouvrent ; le condamné, pieds nus, voilé, paraît entre deux aides de l'exécuteur. Le pied sur la première marche de l'échafaud, il crie d'une voix forte : « Vive la République ! » — L'exécuteur veut le faire taire ; Pianori, debout sur la plate-forme, répète : « Vive la République ! » Un huissier audencier lit l'arrêt de condamnation. Pianori essaye de parler, mais l'exécuteur serrant le voile sous son menton paralyse sa voix. La lecture de l'arrêt terminée et le voile noir enlevé, Pianori cherche encore à s'adresser au peuple : les aides de l'exécuteur le jettent sur la bascule. Le couteau tombe. Quelques minutes après, une voiture recouverte conduite en poste emporte les restes du supplicié, et les témoins de l'exécution, au nombre d'un millier tout au plus, car la police, gardait les avenues du lieu du supplice, se retièrent en silence. Il était six heures du matin.

Le *Moniteur* annonça l'exécution de Pianori en quatre lignes. Les autres journaux reçurent du ministère de l'intérieur l'injonction de se borner à la reproduction de la note officielle.

Pianori est-il le premier individu qui ait tenté isolément d'assassiner Napoléon III? Il est plus facile de poser cette question que de la résoudre. La justice ordinaire dans ce temps-là n'était pas appelée à punir tous les crimes, la police s'en chargeait parfois elle-même. L'événement suivant va le prouver :

« Près d'un an après le 2 décembre, on put lire dans les journaux ce fait divers communiqué par la préfecture de police : « Dans un cabaret de Montrouge, une lutte terrible s'est engagée entre des forçats en rupture de ban et des agents du service de sûreté qui ont dû faire usage de leurs armes. Force est restée à la loi. »

» Les agents avaient dit aux nombreux ouvriers attirés par le bruit, qu'ils arrêtaient trois forçats qui avaient, la nuit précédente, assassiné une femme.

» Les trois hommes arrêtés à main armée *n'étaient point des forçats libérés*, mais deux Italiens et un Français dénoncés à la police comme arrivant de Londres. On avait donné l'ordre de s'emparer d'eux, coûte que coûte. Le Français s'appelait Frédéric Kelsch, et il était lieutenant d'infanterie, démissionnaire.

» Ils déjeunaient chez un marchand de vin de Montrouge, dans l'arrière-boutique, séparée de la pièce-principale par une cloison vitrée. Les agents de police cernèrent la maison, puis les plus hardis entrèrent le pistolet au poing.

» Que se passa-t-il alors? Kelsch, lorsqu'il fut ensuite transporté à l'Hôtel-Dieu, affirmait que les agents de police avaient fait feu au moment même où ils ouvraient la porte, avant que ses compagnons et lui eussent le temps de se lever.

» Ce qui est certain, c'est que Kelsch et l'un des Italiens, blessés, couverts de sang, se jetèrent tête baissée sur la meute assaillante et se firent jour! Ils passèrent à travers vingt hommes et purent se croire sauvés! Mais l'Italien, à bout de forces, s'abattit vingt pas plus loin, et Kelsch, que l'on suivait à la trace de son sang, fut arrêté une heure après chez un de ses frères.

» Les deux Italiens s'appelaient, l'un Rassini, l'autre Galli.

» Il n'y eut pas, cette fois, de procès.

» Les deux Italiens et Kelsch, à peine guéris, furent administrativement embarqués pour Cayenne.